

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Yacine GHRIS
Tél. : 05 49 08 69 73
Adresse mail : yacine.ghris@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **30 MAI 2022**

Prise d'acte n° A.6376

Monsieur le directeur,

Par courrier du 13 septembre 2021, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à un projet de modification consistant en l'ajout d'un décanteur centrifuge dans votre atelier P1 afin d'augmenter la capacité de production de votre établissement situé 1 route de Limoges à SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE (79500).

Par ailleurs, votre établissement bénéficie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 5910 du 22 mai 2017 complété par l'arrêté préfectoral n° 6013 du 30 novembre 2018.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification n'est pas substantielle et ne nécessite pas le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale. De plus, il n'y a pas lieu de fixer des prescriptions complémentaires ni de modifier les prescriptions applicables.

Je prends donc acte de votre projet de modification de l'atelier P1 de votre installation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

RHODIA OPERATIONS
Usine de Melle
1, Route de Limoges
79500 SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE